

Dossier suivi par :  
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46  
email : martine.desnoe@st-  
jacques.fr

Référence : DA 35281 22  
M0045  
Décision n° 2022.042

ERIC DETCHESSAHAR

14 Rue Alexis Garnier  
35410 CHÂTEAUGIRON

Le 1<sup>er</sup> août 2022

**RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 29/07/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre  
Adresse : 14 Rue Gabriel Péri à SAINT JACQUES DE LA LANDE  
Références Cadastrales : AB0228  
Prix envisagé : 380000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

Pour la Maire et par délégation, conformément  
à l'arrêté n° 2022.615 en date du 4 juillet 2022

Loïc RAVAUDET

Adjoint en charge des Finances – Achats Publics



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : /

Publié sur le site de la Ville le : 04/08/22

Par le service affaires générales

**St-Jacques**